

Conseil municipal du 13.10.14

Différend Cogest - S. Coppey / EPM – C. Multone

Commune de Monthey Comptes 2013 – Procédure contre Satom

« Vu la situation particulièrement ambiguë, donc inacceptable, je propose de mandater le Président du Tribunal arbitral dans l'affaire Satom, M. le Professeur Jean-Baptiste Zufferey, pour statuer sur la véracité de la déclaration de la Cogest, qui, avec l'appui de M. S. Coppey Président de la commune, maintiennent qu'en acceptant les conditions de Satom pour 2009 et 2010, la ville aurait évité une perte de Fr. 1'071'000.-- .

Je propose que les frais soient intégralement mis à la charge de la partie qui a tort. »

Christian Multone

Merci de faire figurer la présente proposition au procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13.10.14.